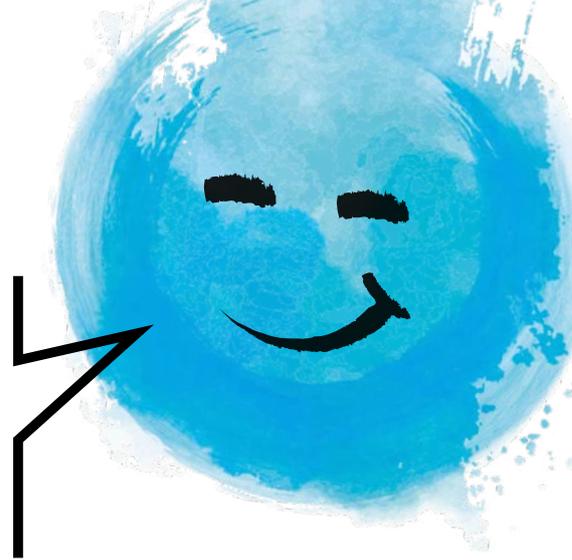


ZOOM SUR LA SESSION DU 18 NOVEMBRE 2024
COMITÉ DE COORDINATION DES CMCAS

SEULE LA CGT EXPLIQUE ET ASSUME SES CHOIX



Le 18 novembre le Comité de Coordination des CMCAS a réparti les ressources financières entre la CCAS et les CMCAS. **La CGT assume cette répartition qui tient compte des besoins des bénéficiaires** sur les activités nationales et locales. Elle augmente l'enveloppe dédiée à la solidarité dans le cadre de l'action sanitaire et sociale afin de prendre en compte l'inflation qui impacte les bénéficiaires.

Dans un contexte contraint par la réduction de 90 millions d'euros imposée par les employeurs au cours de la dernière décennie, il nous faut trouver les équilibres pour répondre aux bénéficiaires sur bien des domaines. Voici quels sont les choix du Comité pour répartir l'enveloppe globale qui est de 424 M€ pour l'exercice 2025. Cette dotation pourrait paraître en augmentation par rapport à l'an dernier, mais elle tient compte de l'augmentation de l'inflation prise en compte dans les calculs.

Répartition du budget 2025

271 M€ pour la CCAS

Ces fonds financent les grandes actions nationales au service des bénéficiaires :

- Vacances
- Séjours jeunes (les colos)
- Billetterie culturelle et sportive
- Médiathèque
- Sports et loisirs
- Entretien du patrimoine
- Assurances
- Frais de fonctionnement et salaires.

À noter que 2,8 M€ sont spécifiquement dédiés aux territoires d'Outre-Mer, en reconnaissance de leurs particularités et besoins spécifiques.

**BON
À SAVOIR**

COMITÉ DE COORDINATION DES CMCAS, KEZAKO ?

C'est l'instance qui procède à la répartition de la dotation article 25 (ex 1 %) entre la CCAS et les CMCAS. Elle fait également le lien entre les 67 CMCAS, acte les propositions concernant l'action sanitaire et sociale.

13 millions ont été provisionnés avant la répartition pour le PSE de la restauration méridienne, suite à la décision des employeurs de fermer un certain nombre de sites de restauration.

NOS ACTIVITÉS SOCIALES.
VIVANTES. IRREMPLAÇABLES.
ENSEMBLE, ÉCRIVONS LA SUITE

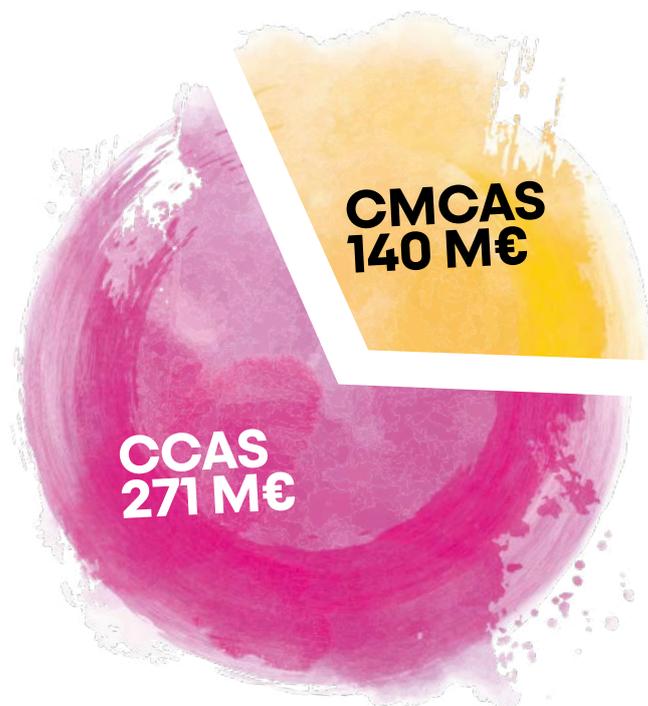




140 M€ pour les CMCAS

Ces fonds soutiennent directement l'action de proximité des CMCAS, essentielle pour répondre aux besoins locaux des bénéficiaires :

- **25 M€** pour le fonds santé, notamment pour aider à l'adhésion à la Couverture Santé Maladie Retraité (CSMR).
- **20,5 M€** pour l'Action Sanitaire et Sociale, incluant diverses aides (logement, santé, etc.).
- **19 M€** pour les activités locales, répartis selon des critères précis (nombre d'ouvrants droits, pensionnés, et périmètre géographique de chaque CMCAS).
- **11 M€** pour les charges administratives, nécessaires au fonctionnement quotidien des CMCAS.
- **56 M€** pour les frais de personnel, dédiés aux agents qui :
 - Conçoivent et accompagnent les projets locaux.
 - Gèrent les dossiers des bénéficiaires.
 - Répondent aux demandes et assurent l'accueil au sein des structures locales.
- **8,5 M€** pour le fonctionnement technique, couvrant notamment le système informatique, la plateforme comptable, et les activités du Comité de Coordination.



ÇA PIQUE

SILENCE, ÇA COUPE

Les autres organisations syndicales n'ont cessé de dénoncer la « mauvaise gestion de la CGT ». Dans les faits elles veulent appliquer l'austérité :

- Toutes affichent des réductions drastiques dans les frais de gestion et de personnel.
- Toutes affichent des réductions de la dotation pour la CCAS.

En revanche, aucune n'explique ce qu'il faudrait supprimer dans l'offre et les structures des activités sociales pour réduire ces coûts. Cela alors que les organismes ont dû s'adapter à une perte de près de 20% du budget en 10 ans. Quel crédit leur accorder au regard de ces non-réponses ?

D'où vient l'argent ?

Basée sur la création des richesses produites par les agents des IEG, la dotation des Activités sociales n'est pas un cadeau des entreprises, mais un juste retour aux salariés. Elle est calculée sur la base d'un coefficient appliqué au volume de production, de vente et de transit sur les réseaux d'électricité et de gaz.

NOS ACTIVITÉS SOCIALES.
VIVANTES. IRREMPLAÇABLES.
ENSEMBLE, ÉCRIVONS LA SUITE

